



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 2 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Didier Guillaume remet les Trophées de l'agro-écologie, édition 2018-2019

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a remis les deux prix des Trophées de l'agro-écologie, en présence de Périco Légasse, président du jury national et de membres du jury.

Ce concours qui existe depuis 2008, distingue des porteurs de projets engagés dans des démarches innovantes, individuelles ou collectives, abouties et exemplaires d'une agriculture à la fois compétitive et particulièrement respectueuse de l'environnement, ainsi que des hommes et des femmes qui la font vivre. **Ils reçoivent également un prix de 10 000 € de la part du Crédit agricole, partenaire du concours.** Le jury national s'est réuni le 22 mars 2019 et a fait sa sélection au sein des lauréats régionaux.

Au titre du grand prix de la démarche collective, c'est le **CIVAM du Chatelleraudais** (Vienne) qui est récompensé. Ce prix souligne la priorité donnée à l'action collective d'agriculteurs et d'agricultrices engagés dans l'agro-écologie. Ce collectif de 8 agriculteurs, reconnu GIEE en septembre 2015, expérimente en lien avec des chercheurs de l'université de Poitiers quatre types d'associations de cultures : blé/protéagineux, colza/légumineuses, prairies multi-espèces et mélanges de variétés de blé.

Au titre du prix de l'Innovation, c'est le **GAEC du Bocage** (Bretagne) qui est récompensé. Ce prix valorise la démarche individuelle d'un exploitant particulièrement innovant dans ses pratiques agro-écologiques. Cette exploitation associant 2 frères produit du lait en agriculture biologique sur 42 ha de prairies. Le jury a tenu à souligner un système de production cohérent, résilient, durable et parfaitement adapté à son milieu en assurant une belle qualité de vie à l'éleveur.

Le jury ayant eu des difficultés à départager certains candidats a souhaité attribuer deux mentions spéciales :

- au titre de la démarche collective, c'est l'association **la Farine du Méjean** (Lozère) qui développe une filière locale de meunerie sur le causse Méjean. Cette association regroupe 16 exploitations agricoles bio et conventionnelles, ainsi que des meuniers, des boulangers et des collectivités territoriales, qui ont su créer une marque locale « La Méjanette » ;
- au titre du prix de l'Innovation, c'est l'exploitation de Monsieur **Vincent Delarguillère** (Oise), qui développe un élevage laitier économe, lui permettant un arrêt de la traite pendant plus d'un mois en hiver.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture